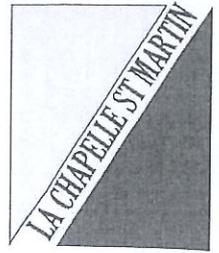




MARE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tél. : 02.54.87.30.14
Fax : 02.54.87.34.98
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site : <http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr>



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 08/02/2023

L'an 2023, le 8 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme

Absent(s) : MM : BERTHELOT Olivier, DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TROUILLEBOUT Benoît à Mme BRINDEAU Sandrine

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 13 Présents : 10 Votants : 11	Date de la convocation 31/01/2023 Date d'affichage 31/01/2023
---	--

Objet de la délibération : AVANCEMENT DE GRADE DE JOHANNA COSSON - 2023-01

Le Centre de gestion a informé la commune que Madame Cosson Johanna pouvait accéder à un grade supérieur : adjoint administratif principal de 1ère classe

Le Maire en informe les membres du conseil et indique qu'il est favorable à cet avancement.

Les membres du conseil y sont également favorables.

Le Adjoint,
FROUFE Emilie

La secrétaire de séance,

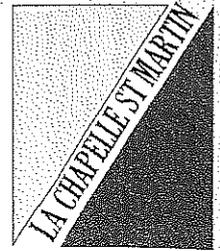
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le : 09/02/2023
et publication ou notification
du :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20230208-2023-01-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Mairie de La Chapelle Saint Martin en Plaine

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tél. : 02.54.87.30.14
Fax : 02.54.87.34.98
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site : <http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr>



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 08/02/2023

L'an 2023, le 8 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme

Absent(s) : MM : BERTHELOT Olivier, DELORME Laurent
Excusé(s) ayant donné procuration : M. TROUILLEBOUT Benoît à Mme BRINDEAU Sandrine
Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 13 Présents : 10 Votants : 11	Date de la convocation 31/01/2023 Date d'affichage 31/01/2023
--	--

Objet de la délibération : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE - 2023-02

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois y compris pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé .

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 novembre 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, en raison d'une appréciation positive des états de service d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe, permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023.

Filière administratif,

Cadre d'emploi adjoint territorial principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20230208-2023-02-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Le Adjoint,
FROUFE Emille

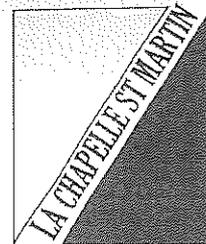


La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le : 09/02/2023
et publication ou notification
du :





Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 08/02/2023

L'an 2023, le 8 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme

Absent(s) : MM : BERTHELOT Olivier, DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TROUILLEBOUT Benoît à Mme BRINDEAU Sandrine

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 13 Présents : 10 Votants : 11	Date de la convocation 31/01/2023 Date d'affichage 31/01/2023
---	--

Objet de la délibération : AUDIT ENERGETIQUE FOYER RURAL 25 RUE DE LA ROCHE - 2023-03

Afin de pouvoir bénéficier de subventions, à l'avenir, pour des projets de travaux d'isolation et d'aménagement, il serait souhaitable de réaliser un audit énergétique du foyer rural.

Les travaux ne sont pas urgents et pourront être planifiés à une date non fixée à ce jour.

Trois devis ont été déposés au regard de cette demande de diagnostic.

BUREAU VERITAS pour un montant de 2244 euros TTC.

BSE pour un montant de 2760 euros TTC.

AKEA ENERGIES pour un montant de 3600 euros TTC

Le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur la nécessité de procéder à ce diagnostic et de bien vouloir choisir le prestataire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de procéder au diagnostic énergétique du foyer rural et de choisir le moins disant, c'est-à-dire BUREAU VERITAS pour un montant de 2244 euros TTC pour la réalisation de l'opération.

Le conseil municipal sollicite une subvention de 50 % via le programme ACTEE pour la réalisation d'audit énergétique pour le foyer rural.

Le Adjoint,
FROUFE Emilie

La secrétaire de séance,

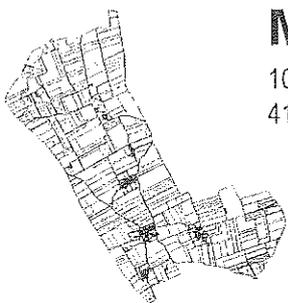
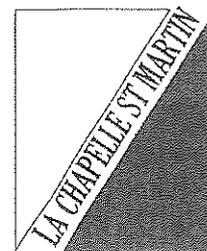
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le : 09/02/2023
et publication ou notification
du :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20230208-2023-03-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Mairie de La Chapelle Saint Martin en Plaine

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tél. : 02.54.87.30.14
Fax : 02.54.87.34.98
Mail : mairie@chapellestmartin.fr
Site : <http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr>



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 08/02/2023

L'an 2023, le 8 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme

Absent(s) : MM : BERTHELOT Olivier, DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TROUILLEBOUT Benoît à Mme BRINDEAU Sandrine

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 13 Présents : 10 Votants : 11	Date de la convocation 31/01/2023 Date d'affichage 31/01/2023
---	--

Objet de la délibération : REMISE GRACIEUSE DES ARRIERES IMPAYES LOCATION 11 RUE DE LA ROCHE - 2023-04

Suite au décès du locataire du 11 rue de la Roche survenu le 17 janvier 2023, il est demandé par sa famille une remise gracieuse des loyers impayés à savoir la somme de 819.08 € (comprenant les loyers d'octobre 2022 à janvier 2023).

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette demande de remise gracieuse. La caution sera laissée à disposition de la commune suite à des dégradations par les chats sur les papiers peints.

Le Adjoint,
FROUFE Emilie

La secrétaire de séance,

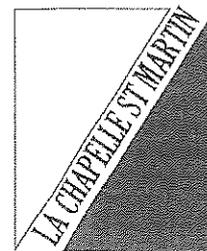
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le : 09/02/2023
et publication ou notification
du :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20230208-2023-04-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Mairie de La Chapelle Saint Martin en Plaine

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tél. : 02.54.87.30.14
Fax : 02.54.87.34.98
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site : <http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr>



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 08/02/2023

L'an 2023, le 8 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme

Absent(s) : MM : BERTHELOT Olivier, DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TROUILLEBOUT Benoît à Mme BRINDEAU Sandrine

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 13 Présents : 10 Votants : 11	Date de la convocation 31/01/2023 Date d'affichage 31/01/2023
---	--

Objet de la délibération : DEVIS 24 PLATANES - 2023-05

Suite au mail reçu du 25 novembre 2022 des riverains du lotissement du père Huet demandant l'entretien des platanes rue des Sorbiers, des devis ont été demandés.

Nous avons reçu quatre devis :

Entreprise Aménagements Ensoleillés s'élevant à 1440 € TTC.
Christophe Abel Paysage pour un montant s'élevant à 4152 € TTC.
Les jardins du Noyer pour un montant s'élevant à 4620 € TTC.
Abattage - élagage pour un montant s'élevant à 5040 € TTC.

Le conseil à l'unanimité accepte le devis d'un montant de 1440 € TTC de l'Entreprise Aménagements Ensoleillés.

Le Adjoint,
FROUFE Emilie

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le : 09/02/2023
et publication ou notification
du :
Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20230208-2023-05-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2023